

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 368

présenté par
M. Asensi

ARTICLE 12

I. – Supprimer l'alinéa 39.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 40, insérer la référence :

« IV. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.